CGC

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit L'apprêt de marque CGC Sheetrock(MD) Première Couche(MC)

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 60001010001
Usage recommandé Pour l'intérieur.

Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société CGC Inc.

Adresse 735 Fourth Line
Oakville, ON L6L 5B7

A Subsidiary of USG Corporation

Téléphone (English) 1-800-387-2690 (Français) 1-800-361-1310

Site Web www.cgcinc.com Numéro de téléphone 1-800-507-8899

d'urgence

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Toxicité pour certains organes cibles - Catégorie 2 (Rein)

expositions répétées

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Conseil de prudence

PréventionNe pas respirer le brouillard ou les vapeurs.InterventionConsulter un médecin en cas de malaise.StockageConserver comme indiqué dans la section 7.

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Kaolin calciné		92704-41-1	< 20
Dioxyde de titane		13463-67-7	< 10
Éthylèneglycol		107-21-1	< 5

L'apprêt de marque CGC Sheetrock(MD) Première Couche(MC)
931586 Version n°: 02 Date de révision: 07-Juin-2024 Date de publication: 08-Mars-2016

1/8

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un

Comme ce produit est une boue liquide, le risque d'inhalation de particules ne se produira pas quand le produit est utilisé de la manière recommandée.

4. Premiers soins

Inhalation

Une exposition au brouillard peut causer une irritation temporaire aux yeux, à la peau, au nez, à la gorge et aux voies respiratoires supérieures. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Contact avec la peau

Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se

développent ou persistent.

Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Si des brûlures, des rougeurs, une démangeaison, une douleur ou autres symptômes apparaissent ou

persistent, obtenir des soins médicaux.

Ingestion

Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Une surexposition est fort peu probable aux concentrations présentes dans ce produit.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas de risque d'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Méthodes particulières d'intervention

Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher de pénétrer dans des espaces confinés ou des systèmes d'eau. Diluer avec de l'eau et éponger ou essuyer avec un matériau absorbant (par ex., tissu, toison). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Éliminer les déchets selon les règlements locaux.

Précautions relatives à l'environnement

Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser l'exposition au brouillard. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser de bonnes techniques de levage.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas utiliser si le matériau est avarié, c.-à-d. qu'il présente une apparence moisie ou une odeur déplaisante. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

L'apprêt de marque CGC Sheetrock(MD) Première Couche(MC) 931586 Version n°: 02 Date de révision: 07-Juin-2024 Date de publication: 08-Mars-2016

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
Dioxyde de titane (CAS	TWA	10 mg/m3	
13463-67-7)			
Éthylèneglycol (CAS	Plafond	100 mg/m3	
107-21-1)			

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
,		10 mg/m3	Poussières totales.
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur.
	STEL	20 mg/m3	Particule.
	TWA	10 mg/m3	Particule.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	Forme	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3		
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)	Plafond	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
,		50 ppm	Vapeur et brouillard.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Туре	Valeur	Forme	
Éthylèneglycol (CAS	Plafond	100 mg/m3	Aérosol	
107-21-1)				

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierieRespecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des Porter des lunettes de sécurité approuvées.
yeux

L'apprêt de marque CGC Sheetrock(MD) Première Couche(MC)

Protection de la peau

Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. Porter des gants de Protection des mains

protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Autre Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous **Protection respiratoire**

des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un respirateur à filtre de purification d'air agréé NIOSH/MSHA pour limiter l'exposition. Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le bon respirateur, ses conditions d'utilisation et ses limites. Porter un respirateur à adduction d'air en pression positive en cas de rejet incontrôlé ou de dépassement des limites d'utilisation du respirateur à filtre de purification d'air. Suivre les directives des programmes de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toute

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre toutes les

utilisation d'un équipement respiratoire. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. Boue. **Forme** Couleur Blanc.

Odeur faible à nulle. Odeur

Sans objet. Seuil olfactif 7.5 - 10

Point de fusion et point de

congélation

Sans objet. / 0 °C (32 °F)

exigences de surveillance médicale.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100 °C (212 °F)

Point d'éclair Sans objet. Sans objet. Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Sans objet. Tension de vapeur Sans objet. Densité de vapeur

1.1 - 1.4 (H2O = 1)Densité relative

Solubilité

Soluble dans l'eau. Solubilité (eau)

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Sans objet.

Sans objet.

Température Sans objet.

d'auto-inflammation

Température de décomposition

90 - 130 Unités Krebs (20 °C) Viscosité

Autres informations

Masse volumique

apparente

1.1 - 1.4 kg/l

COV (% en poids)

86.8 g/l (Calculé par la méthode 24 de l'EPA)

10. Stabilité et réactivité

RéactivitéLe produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Aucunes dans les conditions normales.

Matériaux incompatibles Aucuns connus.

Produits de décomposition

dangereux

À une température supérieure à 800 °C (1472 °F), le calcaire (CaCO3) peut se décomposer en

chaux (CaO) et libérer du dioxyde de carbone (CO2).

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation L'inhalation du brouillard peut causer une irritation de la gorge et des voies nasales.

Contact avec la peau Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes

Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation de la peau.

prédisposées, peut provoquer une réaction allergique par contact avec la peau.

Contact avec les yeux Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiquë Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Aiguë

Inhalation

CL50 Rat 3.43 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin 9530 mg/kg

Orale

DL50 Rat 4700 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un séchage, un fendillement et une

irritation.

Lésions oculaires

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) Irritant Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) Irritant

Sensibilisation respiratoire Non class

Sensibilisation cutanée Le produit contient une petite quantité de substances allergènes qui, chez les personnes

prédisposées, peuvent provoquer une réaction allergique en cas de contact répété.

Pour des informations détaillées, consultez la rubrique 16.

L'apprêt de marque CGC Sheetrock(MD) Première Couche(MC)

SDS Canada

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Le dioxyde de titane est inscrit par le CIRC comme un cancérogène possible pour les humains

(groupe 2B). Cette inscription est basée sur des données insuffisantes de la cancérogénicité chez les humains et des données suffisantes chez des animaux de laboratoire.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

ÉTHYLÈNE GLYCOL, AÉROSOL UNIQUEMENT (CAS

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

107-21-1)

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Données non disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants Résultats d'épreuves **Espèces**

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1)

Aquatique

Poisson CL50 8050 mg/l, 96 heures tête-de-boule (pimephales promelas)

Persistance et dégradation Données non disponibles.

Aucune bioaccumulation n'est attendue. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Éthylèneglycol (CAS 107-21-1) -1.36

Mobilité dans le sol L'éthylèneglycol présente une mobilité élevée dans le sol et il est peu probable qu'il se volatilise

d'un sol humide.

Autres effets nocifs Aucune prévue.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Recycler de manière

responsable.

Règlements locaux

d'élimination

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets dangereux Non réglementé.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

L'apprêt de marque CGC Sheetrock(MD) Première Couche(MC) 931586 Version n°: 02 Date de révision: 07-Juin-2024 Date de publication: 08-Mars-2016

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon Non disponible. I'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

16. Renseignements divers

Date de publication08-Mars-2016Date de la révision07-Juin-2024

Version n° 02

L'apprêt de marque CGC Sheetrock(MD) Première Couche(MC)

SDS Canada

Autres informations

Potentiel de sensibilisation cutanée : Ce produit contient une quantité de triazinetriéthanol (THT) (CAS no 4719-04-4) qui se situe dans les limites réglementées approuvées de l'EPA. Le THT peut agir comme un produit sensibilisant. De nombreuses études sur les humains avec des concentrations jusqu'à 1 % ont donné des résultats négatifs (aucune sensibilisation). Toutefois, certains résultats ont montré des réactions positives à des concentrations inférieures à 0,5 %, principalement chez des personnes atteintes d'eczéma.

Éthylèneglycol : Ce produit contient une petite quantité d'éthylèneglycol. Il a été démontré que ce dernier cause des lésions rénales lors d'études sur des animaux à la suite d'une exposition orale répétée (ingestion). Toutefois, de telles expositions ne devraient pas se produire lors d'une utilisation normale de ce produit. En cas d'ingestion et de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin.

Dioxyde de titane: Lors d'études d'inhalation de longue durée sur des rats de laboratoire, des particules aériennes nanométriques (plage de taille des particules de 15 à 40 nanomètres) ont causé une surcharge des tissus pulmonaires, une inflammation chronique et la formation subséquente de tumeurs. En raison des résultats de ces études, le dioxyde de titane est classé par le CIRC dans le groupe 2B (cancérogène possible pour les humains). Toutefois, d'autres animaux de laboratoire comme la souris et le hamster n'ont pas développé de tumeurs pulmonaires lors d'essais similaires. En outre, les résultats de deux études épidémiologiques humaines importantes effectuées sur des travailleurs du dioxyde de titane aux États-Unis et en Europe n'ont pas montré un risque élevé de cancer du poumon et n'ont pas suggéré une association entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et le risque de cancer. Le dioxyde de titane contenu dans ce produit est encastré, et il ne devrait pas y avoir de formation de particules nanométriques aériennes de titane.

Degré de risque NFPA: 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Classements NFPA

Santé: 1

Inflammabilité: 0 Instabilité: 0

Classements NFPA



Liste des abréviations

ACGIH: American Conference of Government Industrial Hygienists (Conférence américaine des

hygiénistes industriels gouvernementaux). NFPA: National Fire Protection Association.

Références

Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (registre des effets toxiques des substances

chimiques) (RTECS)

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Torben et al. (2001). Environmental and Health Assessment of Substances in Household Detergents and Cosmetic Products.

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.

L'apprêt de marque CGC Sheetrock(MD) Première Couche(MC)